



## Maison individuel avec portail non fini litige avec le propriètai

Par **adorel**, le **14/04/2011** à **20:21**

Bonjour,

je suis locataire d'une maison neuve depuis le 21.12.2010 dans l'annonce faite par l'agence je suis locataire d'une maison de 90m<sup>2</sup> avec 350m<sup>2</sup> de jardin et un portail automatisé ainsi qu'un interphone bref, cela fait 4 mois que je relance le propriétaire pour mon portail j'avais juste les piliers. Je suis au bord d'une départemental très dangereuse, ma chienne d'un an s'est faite écrasée le mois dernier donc le propriétaire m'a posé les portes du portail sur les pillier et scellé les portes et a mis du concassé sous les portes du portail afin de boucher le trou de 40 cm qu'il y avait dessous.

Maintenant j'ai 2 filles une de 7ans et une de 3ans j'ai renouvelé ma demande auprès de l'agence qui régie ce bien en expliquant que si les travaux ne s'effectuaient pas rapidement alors je ferais appel a un notaire afin de faire bloquer mes loyers jusqu'à ce que la maison correspond à l'annonce faite par l'agence, ceux ci me répondent ce jour : "Eu Mr ..... ce jour pour un point concernant l'automatisation de votre portail

Votre propriétaire, débordé de travail en ce moment, n'est pas en mesure ce jour de vous fixer un délai, la priorité étant pour l'instant d'installer le portail de la maison voisine à la votre. Il est vraisemblable que les 2 maisons seront faites en même temps

A ce jour, votre portail est sécurisé (Mr ..... l'a scellé et a mis du concassé pour reprendre le niveau sous le portail)

Cet accord d'automatisation ne figurant ni sur votre bail ni sur votre état des lieux d'entrée , nous vous informons qu'en cas de blocage de vos loyers, une procédure contentieuse sera établie votre encontre, se qui serait regrettable

Nous vous remercions donc de votre patience,"

les portes du portails ne se ferme pas il n'y a pas de gache ni point de fixation au sol un coup de vent et tout s'ouvre!! j'ai du acheter un cadenas pour s'écouriser mes filles...

s'il vous plait qu'elle sont mes droits??? que puis je faire je paye 850€ par mois une annonce mesongère ?? quels sont mes recours??

merci beaucoup